

ACTION URGENTE

**PUBLIC
ÉFAI**

**Index AI : ASA 41/011/2006 -
24 novembre 2006**

AU 316/06 Crainces pour la sécurité / Mauvais traitements / Détention arbitraire

Viêt-Nam Bui Thi Kim Thanh (f), 47 ans, avocate

L'avocate Bui Thi Kim Thanh est internée contre son gré dans un hôpital psychiatrique où les conditions d'existence sont extrêmement difficiles. Selon certaines informations, on lui injecte de force des médicaments dont la teneur est ignorée. Ce traitement ne répond selon toute apparence à aucun besoin médical et serait en fait une mesure de répression des autorités à la suite de ses activités en faveur d'une organisation clandestine de lutte pour la démocratie.

Bui Thi Kim Thanh est l'avocate du Parti démocratique du Viêt-Nam (PDV) (XXI). Elle a également défendu bénévolement des familles modestes de son village qui ont porté plainte après avoir été expropriées par les autorités. Le PDV (XXI) a été créé en juin 2006 par un dissident bien connu, Hoang Minh Chinh. Cette organisation non reconnue par les autorités demande le respect des droits humains et l'établissement d'une démocratie pluraliste.

Bui Thi Kim Thanh a été arrêtée à son domicile, à Ho Chi Minh-Ville, à l'aube du 2 novembre. Les policiers l'ont tout d'abord conduite dans un hôpital des environs, où ils ont tenté de la faire interner. Selon les informations recueillies, les deux médecins psychiatres qui l'ont examinée ont toutefois conclu qu'elle ne souffrait d'aucune maladie mentale. Les policiers l'ont alors emmenée à l'hôpital psychiatrique de Bien Hoa, où elle a été admise et où elle est depuis internée, dans l'unité 4 de l'établissement. Selon certaines informations, elle serait incapable de parler, à la suite semble-t-il des injections qu'elle subit.

Les autorités auraient proposé de la remettre en liberté, à condition qu'elle garde le silence sur la façon dont elle est traitée. Ayant refusé, elle n'est plus autorisée à recevoir des visites alors que ses proches pouvaient auparavant venir la voir.

À la connaissance d'Amnesty International, Bui Thi Kim Thanh n'a été inculpée d'aucune infraction.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les dissidents et les militants politiques ont multiplié les actions en 2006 en vue d'exercer leur droit à la liberté d'expression. Plusieurs partis – non autorisés – ont ainsi été créés, des bulletins sur la liberté d'expression ont été publiés et Internet a été utilisé pour diffuser des pétitions et des informations sur la démocratie et les droits humains. De nombreuses personnes ont été harcelées et interrogées par les autorités en raison de leur implication dans ces activités.

Le Viêt-Nam a accueilli du 12 au 19 novembre le sommet de l'APEC (Coopération économique des pays d'Asie-Pacifique), où se sont rendus les ministres des Finances et les chefs d'État ou de gouvernement des pays membres. Pendant le sommet et durant la période qui l'a précédé, plusieurs dissidents de Hanoi et de Ho Chi Minh-Ville, notamment des anciens prisonniers d'opinion, ont été harcelés, arrêtés, interrogés, menacés physiquement, placés sous surveillance ou entravés dans leur liberté de mouvement.

Des dissidents politiques et religieux auraient déjà été internés à l'hôpital psychiatrique de Bien Hoa alors que leur état de santé ne le justifiait pas, et auraient subi des mauvais traitements durant leur séjour dans l'établissement.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que Bui Thi Kim Thanh est internée contre son gré dans un hôpital psychiatrique et qu'on lui a injecté de force des médicaments dont elle ignore la teneur, alors que son état de santé ne nécessite de toute apparence pas ce traitement ni ce placement ;
- dites que vous craignez pour sa santé et faites part de votre inquiétude quant aux risques de torture et de mauvais traitements qui pèsent sur elle ;
- demandez aux autorités de libérer immédiatement et sans condition Bui Thi Kim Thanh de l'hôpital psychiatrique de Bien Hoa ;
- exhortez-les à entamer immédiatement une enquête sur la détention arbitraire de cette femme, et à traduire en justice les responsables présumés de ces agissements ;
- soulignez que le harcèlement auquel est soumise Bui Thi Kim Thanh en raison de ses activités politiques et professionnelles pacifiques constitue une violation de ses droits à la liberté d'expression et d'association, et demandez aux autorités de faire en sorte qu'il cesse immédiatement.

APPELS À :

Premier ministre :

Nguyen Tan Dung
Office of the Prime Minister
Hoang Hoa Tham
Ha Noi
République socialiste du Viêt-Nam

844 823 1872 (via le ministère des Affaires étrangères)

Courriers électroniques : bambientap@mofa.gov.vn (via le ministère des Affaires étrangères)

Formule d'appel : Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier Ministre,

Ministre de la Sécurité publique :

Le Hong Anh
Ministry of Public Security
44 Yet Kieu Street
Ha Noi
République socialiste du Viêt-Nam

Fax: + 844 825 2733

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Santé :

Tran Thi Trung Chien
Ministry of Health
138A Giang Vo Street
Ban Dinh District
Ha Noi
République socialiste du Viêt-Nam

Fax: + 844 826 5303

Formule d'appel : Dear Minister, / Madame la Ministre,

COPIES : aux représentants diplomatiques de la République socialiste du Viêt-Nam dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 5 JANVIER 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*